

Le procès et l'islamisme, par Jean-Gilles Malliarakis



Article rédigé par *Novopress*, le 02 juillet 2022

Source [Novopress] : Le Procès des attentats du 13-Novembre s'est donc achevé, après 149 jours d'audiences. Les bons esprits sont invités, par « Le Monde », à y voir un verdict « pour l'histoire », « rigoureux » et « nuancé ».

On ne peut, hélas, partager cet avis que partiellement.

Commençons tout de même par les quelques motifs de satisfaction

La condamnation exceptionnelle du principal accusé, ce 29 juin, à une peine incompressible de 30 ans, le maximum dans le cadre du Code pénal actuel, prouve au moins que la justice n'a pas fléchi, alors même que l'on pouvait craindre des concessions aux arguties de sa défense. Il fallait montrer, à la face du monde, à la fois que la société française appliquait la Loi, et qu'elle ne reculait pas.

Pour une fois ce double objectif a été atteint. Le cas est suffisamment rare pour qu'on s'en félicite.

Dès le lendemain, on apprend que le père du Tchétchène assassin de Samuel Paty, « qui se dit satisfait du crime de son fils, exerce toujours dans le milieu de la sécurité privée », selon « Le Parisien » en date du 30 juin. Voilà qui prouve combien il reste à faire.

Sur les 20 coaccusés, 19 ont été convaincus de terrorisme et sanctionnés à la mesure de leur complicité dans cet assassinat de masse aux 130 morts, et infiniment plus de victimes innocentes et des familles marquées à vie.

On peut saluer aussi l'organisation de ce procès au format exceptionnel et le choix de la place accordée aux parties civiles.

Tout cela peut paraître techniquement très au point.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

02/07/2022 05:00